

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, pour le **Diplôme d'Etat d'Ergothérapie**, est composée comme suit :

Président :

- **Laurent BENSOUSSAN**, Directeur Ecole Sciences Réadaptation, PUPH

Membres :

- **Géraldine DESPRES**, Responsable de la formation Ergothérapie
- **Julien PAVÉ**, Enseignant-Chercheur AMU
- **Anais GIRAUDIER**, Enseignant-Chercheur AMU
- **Catheline BLANC**, Enseignant-Chercheur AMU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université